ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

L'Etat de la Louisiane vs L. C. A. [illegible]

Le même vs le même.
Le même vs le même.
Le même vs le même.
Le même vs le même.
Le même vs le même.
Le même vs le même.
Le même vs le même.
Le même vs le même.
Le même vs le même.
Le même vs le même.
Le même vs le même.
Le même vs le même.
Le même vs le même.
Le même vs le même.
Le même vs le même.
Le même vs le même.
Le même vs le même.
Le même vs le même.
Le même vs le même.
Le même vs le même.

TROISIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Nos 14,951, 25,127, [illegible], 25,119, 25,119, 25,120, 25,121, 25,123, 25,126, 25,128, 25,117, 25,192, 4,484, 4,751, 5,410, 5,488, 5,566, 5,564, 5,566, 25,129.—En vertu de vingt writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans les affaires ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1871-72-73-74-75-76 et 77, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 26 juin 1880, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir :

Un certain morceau de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No cinq cent onze, borné par les rues des Français, Champs-Elysées, Urquhart et Villeré et désigné comme le lot No un, mesurant quatre-vingt-seize pieds de face à la rue des Français sur cent vingt-huit pieds de profondeur et formant le coin des rues Français et Urquhart.

Un certain morceau de terre situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet numéro huit cent quatre-vingt-cinq, borné par les rues Français, Union, Solidélé et Joséphine et désigné comme le lot numéro deux, mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue Union sur cent vingt-huit pieds de profondeur, le lot No deux formant le coin des rues Union et Joséphine, le lot numéro trois mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue des Français sur cent cinquante pieds de profondeur; le lot numéro quatre mesurant cent cinquante pieds de face à la rue des Français, sur cent cinquante pieds de profondeur et formant le coin des rues Joséphine et Français; le lot numéro neuf mesurant cinquante pieds de face à la rue des Solidelle sur cent cinquante pieds de profondeur.

Un certain morceau de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet numéro [illegible] quatre huit, mesurant cinquante quatre pieds de face à la rue Bagatelle sur cent soixante pieds de profondeur.

Un certain morceau de terre situé dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Français, Champs-Elysées, Carnot et Brutus et désigné comme l'ilet numéro trois mille quatre cent soixante-et-un mesurant 300 pieds carrés.

Un certain morceau de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet numéro onze cent soixante-quinze, borné par les rues Union, Bagatelle, Libérale et [illegible], et désigné comme le lot numéro —— mesurant vingt-trois pieds de face à la rue Union, sur cent vingt-huit pieds de profondeur.

Un certain morceau de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet numéro treize mille et trente sept, borné par les rues Champs-Elysées, François, Pelopidas et Livingston, et désigné par les lots numéros quatre et cinq, mesurant ——

Un certain morceau de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet au numéro neuf cent douze, borné par les rues Union, Français, Joséphine et Célestine, et désigné comme le lot numéro seize, mesurant soixante-quatre pieds de face à la rue Joséphine sur cent vingt-huit pieds de profondeur, et formant le coin des rues Joséphine et Français.

Un certain morceau de terre situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet numéro mille vingt-cinq borné par les rues Champs-Elysées, Français, Célestine et Génie, et désigné comme suit : le lot numéro un mesurant trois cent dix-neuf pieds de face à la rue des Champs-Elysées sur cent vingt-huit pieds de profondeur et formant le coin des rues Champs-Elysées et Célestine : le lot numéro deux mesurant quarante pieds de face à la rue des Champs-Elysées sur cent dix-huit pieds de profondeur et formant le coin des rues Champs-Elysées et Génie.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
21 mai—25, juin 1, 8, 15, 22, 26

Etat de la Louisiane vs Mrs Saml H. Brown.

TROISIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 5,050.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 10 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro deux cent seize, borné par les rues Quatrième, St Charles, Prytania, Washington, et désigné comme lots numéros dix-neuf et vingt-quatre, mesurant cinquante-cinq pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de cent vingt-huit pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
8 juin—8, 15, 22, 29—juil 6, 10

Etat de la Louisiane vs succession d'Ed. Chapman et als.

TROISIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2,221.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 10 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre située dans le premier district de cette ville, dans l'ilet numéro cent-soixante-dix-neuf, borné par les rues Camp, Ste-Marie, Girod et Julie, et désigné comme le lot numéro quinze, mesurant vingt-sept pieds de face à la rue du Camp sur une profondeur de cent quarante neuf pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
8 juin—8, 15, 22, 29 juillet 6, 10.

Etat de la Louisiane vs Mrs Morris Gutman.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1367.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, pour Taxes d'Etat de 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 10 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro quatre-vingt-deux, borné par les rues St-Charles, Prytania, Thalie et Erato, et désigné comme lot numéro seize, mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue St-Charles sur une profondeur de cent vingt pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
8 juin—8, 15, 22, 29—juillet 6, 10

Etat de la Louisiane vs. Wm. Hogan.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 1,180.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus pour taxes d'Etat de 1876, 1877, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI 10 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro cent quatre-vingt-un, borné par les rues Camp, Julia, St Joseph et St Charles et désigné comme lot numéro dix-neuf, mesurant vingt-quatre pieds de face à la rue du Camp sur une profondeur de cent trente pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
8juin—8, 15, 22, 29—6, 10juil.

L'Etat de la Louisiane vs. Thos. McDermott; le même vs. le même; le même vs le même; le même vs. le même; le même vs. le même.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 242, 2075, 2187, [illegible], 1814.—En vertu de quatre writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour Taxes d'Etat de 1873, 1874, 1875, 1876, 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 10 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

1° Une certaine portion de terre, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro deux cent soixante dix, borné par les rues Rempart, Triton Walk, Dryades et Calliope, et désigné comme le lot numéro trente-et-un, mesurant trente-deux pieds de face à la rue Rempart sur cent vingt-huit pieds de profondeur.

2° Une certaine portion de terre, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet numéro quatre-vingt-seize, borné par les rues Tritème, Laurel, Annonciation et Quatrième, et désigné comme le lot numéro vingt-trois, formant le coin des rues Laurel et Troisième, et mesurant vingt-six pieds de face à la rue Troisième sur cent-douze pieds de profondeur et de façade à la rue Laurel.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Condition—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8juin—8, 15, 22, 29 juillet 6, 10

Etat de la Louisiane vs. veuve Saml. Gilmore.

Le même vs le même; le même vs Veuve David Gilmore.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. Nos 1695 et 2496, 1868.—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour Taxes d'Etat de 1876, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI 10 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre, située dans le Premier District de cette ville dans l'ilet numéro cent quatre, borné par les rues Gasquet, [illegible], Canal et Claiborne et désignée comme lots numéros vingt et vingt-un mesurant chacun vingt-cinq pieds de face à la rue Gasquet sur [illegible] de cent cinq pieds.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
8 juin—8, 15, 22, 29—juillet 6, 10.

Etat de la Louisiane vs. Mme E. Ross.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 124.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1874, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 12 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet numéro vingt-un, borné par les rues Laurel, Plaquemines, Constance et Toledano, et désigné comme lot numéro ——, mesurant quatre-vingt-seize pieds de face à la rue Laurel sur cent vingt pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
11 juin—11, 17, 24,—1, 8, 12 juillet.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Veuve Ellen V. Dowling vs Peter Shober.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,726.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Second District de cette ville, SAMEDI 3 juillet 1880, à midi de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Une certaine portion ou morceau de terre avec les améliorations, droits, privilèges et dépendances qui s'y trouvent ou qui en dépendent en quelque partie, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet de terre désigné par le No 60, borné par les rues Ste Marie, St. André, Chippewa et Fulton maintenant St. Thomas, suivant un plan de un acte déposé en l'étude de J. F. Coffee, notaire, daté du 10 mars 1871, ladite portion ou morceau de terre mesure quarante-six pieds huit pouces de face à ladite rue Ste Marie sur une profondeur, entre lignes égales et parallèles, de quatre-vingt-dix pieds et quarante-six pieds huit pouces dans le fond et ledit morceau ou portion de terre est formé de l'arrière partie des morceaux de terre numéro un, deux et trois qu'il a été acheté à la succession de Joe Kroeger, syndic des créanciers de Joseph Kaiser, conformément à un acte pardevant J. T. Coffee, notaire, le 26 novembre 1868.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1 juin—1, 8, 15, 22, 29 juin, 3 juil

Henry Buddig vs. Mme L. Simpson et als.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 10,690.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, MARDI, 15 juin 1880, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Tous les droits, titres et intérêts de Mme L. Simpson dans une réclamation pour dépôt d'une somme de quatre mille quatre cent vingt-sept piastres et cinquante cents dans la Louisiana Savings Bank, étant maintenant au nom de F. E. Gibbs; et tous les droits, titres et intérêts de Mme L. Simpson dans le procès institué par elle contre le dit Gibbs dans l'affaire du rule pris lundi, 22 mars 1880, dans l'affaire de la Louisiana Savings Bank and Safe Deposit Company, No 10,046, Cinquième Cour de District. Le rule fait absolu le 27 mars 1880.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
4juin—4, 9, 15

L'Etat de la Louisiane vs. Philippe Avégno, le même vs. le même, le même vs. le même, le même vs. le même.

TROISIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, Nos 6,879, 7,133, 7,144, 7,178.—En vertu de quatre writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus pour Taxes d'Etat de 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 26 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain morceau de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet numéro cent huit, borné par les rues Bourgogne, Remparts, Quartier et Esplanade et désigné comme le lot numéro un mesurant —— quatre pieds de face à la rue Bourgogne sur cent —— pieds de profondeur.

Un certain morceau de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet numéro cent quarante quatre, borné par les rues Liberté, Quartier, Maraisent Chemin du Bayou, et désigné comme le lot numéro huit, mesurant soixante pieds de face à la rue Marais sur deux cent cinquante pieds de profondeur.

Un certain morceau de terre situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet numéro quarante et un, borné par les rues Chartres, Royale, St. Louis et Toulouse, et désigné comme le lot numéro six, mesurant vingt-six pieds de face à la rue de Chartres, sur soixante-six pieds de profondeur.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif-civil de la paroisse d'Orléans.
25 mai—25, juin 2, 8, 15, 22 26.

John Denneys vs. Mme Caroline Greenwood, veuve de Henry C. Bertel.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,732.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 13 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Deux morceaux de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, etc, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Live Oak, Belle Castle et Dufossat, désignés par les Nos. 25 et 26 de l'ilet No 24 et mesurant comme suit : Le No 25, trente pieds cinq pouces et quatre lignes; lot No 26 mesurant trente pieds cinq pouces de face à la rue Belle-Castle, sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles. (pied américain.)

Etant la même propriété acquise par le défendeur dans cette affaire, conformément à un acte en partage entre Veuve C. Bertel et ses enfants, héritiers de Henry C. Bertel, décédé et exécuté pardevant A. Legardeur, notaire, daté du 12 septembre 1870.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
11juin—11, 18, 25—2, 9, 13juil.

Etat de la Louisiane vs. John Arrowsmith.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT, paroisse d'Orléans, No 2139.—En vertu d'un writ et fieri facias, à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District, paroisse d'Orléans, dans le procès ci-dessus, pour acquitter les taxes d'Etat des années 1876 et 1877, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 19 juin 1880, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville borné par les rues d'Hemécourt, Scott, Ulloa et Peirce, et désigné comme la carré d'ilet numéro sept cent cinquante, mesurant trois cent dix-neuf pieds de face rue d'Hemécourt, sur trois cent dix-neuf de profondeur.

—Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Bandin, Banks, Scott et Peirce, désigné comme les lots numéros de un à vingt-huit, mesurant trois cent dix-neuf pieds de face rue Bandin, sur trois cent dix-neuf de profondeur.

—Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'ilet numéro sept cent cinquante quatre, borné par les rues Scott, Peirce, Gasquet et Palmyre, mesurant trois cent dix-neuf pieds de face rue Scott sur trois cent dix-neuf de profondeur.

No 2139 Troisième Cour de District, taxes d'Etat des années 1876 et 1877.
Saisi dans le procès ci-dessus.
Conditions : Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
18mai—18, 25—juin 1, 7, 15, 19.

John C. Crimen vs. Michael McCabe.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 11 055.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Hon. Sixième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 18 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain morceau de terre, situé dans le faubourg Tremé, Deuxième District de cette ville, désigné comme No 6 de l'ilet No 37, maintenant No 239, borné par les rues Ste. Anne, Broad, Orléans et Dorgenois ou Dolhonde, sur un plan en date du 24 décembre 1836, dressé par F. A. Bongerol, voyer, et déposé en l'étude de Félix de Armas, anciennement notaire en cette ville; le dit lot mesure trente-six pieds huit pouces de face à la rue Ste. Anne, sur une profondeur quatre-vingt-cinq pieds trois pouces, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Etant la même propriété acquise par le défendeur ici nommé, par vente de la succession de Mary Kennedy, épouse de John C. Crimen, etc., conformément à un acte passé pardevant C. T. Soniat, notaire, en date du 9 mai 1878.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 juin—10 17, 24—juillet 1, 8, 13

Bureau du Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 3 juin 1880.

—AVIS.—

Dame Anne M. Hennen vs. Geo. S. Wells et als.

TROISIEME COUR DE DISTRICT, pour la Paroisse d'Orléans, No 20,476.—Avis est par le présent donné que, en vertu d'un writ de saisie provisoire à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans le procès ci-dessus, j'ai saisi provisoirement et pris en ma possession et sous ma surveillance, Nos 23 et 25, rue d'Orléans, entre Royale et Bourbon, dans le Second District de cette ville, et aussi un comptoir et une plateforme pour la scène, situé au local No 34, rue Royale, dans le second District de cette ville, sur lesquels le plaignant réclame le privilège pour loyer et pour la somme de six cent cinquante piastres ($650.)

Et toutes les personnes intéressées sont par le présent notifiées et invitées à paraître dans les quinze jours qui suivent cette date et répondre à la pétition enregistrée dans cette affaire.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
4 juin—11, 18, 22.

Charles E. Staub vs. John Lubben.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT, paroisse d'Orléans, No 45,806.—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District, paroisse d'Orléans, dans le procès ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 19 juin 1880, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un certain lot de terre, situé dans la Troisième District de cette ville, ci-devant faubourg Washington, désigné par le numéro dix-sept du carré d'ilet numéro quatre, borné par les rues Chartres, Moreau, Port et Enghien, sur un plan fait par T. Pilié, en date du 9 juin 1835 et déposé au bureau de J. De Armas, anciennement notaire, mesurant trente pieds de face à la rue Chartres sur cent pieds de profondeur, avec toutes les bâtisses et améliorations, de même que les droits, passages et privilèges qui en dépendent.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de [illegible], pardevant George Legardeur, notaire en cette ville, en date du 1er juin 1854.

Saisi dans le procès ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 mai—18, 25 juin 1, 8, 12, 19.

Etat de la Louisiane vs Wm. Henry.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1308.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, pour taxes d'état de 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 6 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

1° Un certain ilet de terre situé dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Thalie, Erato, Clouet [illegible] et Rampart, et désigné comme ilet numéro six cent quatre-vingt-dix.

2° Un certain ilet de terre situé dans le Premier District de cette ville, borné par les rues [illegible], Gasquet, Scott et Pierce, et désigné comme ilet numéro sept cent cinquante quatre.

3° Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro [illegible] borné par les rues Ulloa, [illegible], Scott et Clara et désigné comme lots numéros un à dix neuf.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
3juin—3, 10, 17, 24, juillet 6

Etat de la Louisiane vs. John Hennessy.

Le même vs. John Hennessy.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 1,390 et 2,480.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour Taxes d'Etat de 1874, 1876 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 1er juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro neuf, borné par les rues Front, St Joseph, North Market et Fulton et désigné comme le lot numéro vingt, mesurant vingt-quatre pieds de face à la rue Front sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
29 mai—29—juin 5, 12, 19, 26, juil 1

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Etat de la Louisiane vs Michel Dietrich.

Le même vs le même.

TROISIEME COUR DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans, Nos 4,919 et 4,950.—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés, par l'honorable Troisième Cour de District, paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1877, je procéderai à la vente, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Deuxième district de cette ville, le JEUDI, 8 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir :

Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet numéro cinq cent cinq et cinq cent six borné par les rues Nouveau St.-Bernard, Antonia, Urquhart et Villeré, et désignée comme lot numéro quatre, mesurant trente-quatre pieds de face à la rue nouveau St-Bernard, sur une profondeur de cent pieds.

Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet numéro cent sept cinquante-quatre, borné par les rues Claiborne, Nouveau St-Bernard, Prieur, Nouvelle-Orléans, formant l'encoignure des rues Claiborne et Nouveau St-Bernard, mesurant trois cent vingt pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur et façade de soixante sept pieds à la rue Nouveau St-Bernard, désignée comme lot numéro trois.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 juin—5, 12, 19, 26, 3et8 juil

L'Etat de la Louisiane vs Peter ou Thos. Casserly, et le même vs Thomas Casserly.

TROISIEME COUR DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—Nos 1994 et 4061.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Troisième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1873-1874-1875-1876-1877, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles Canal et Douane, dans le Second District de cette ville, JEUDI 24 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No quatre cent quatre-vingt-dix-huit, borné par les rues Perdido, Gravier, Prieur, Johnson et Bertrand et désigné par les lots Nos quatre et six, mesurant quatre-vingt-dix pieds de face à la rue Perdido sur cent pieds de profondeur.

Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No quatre cent quatre-vingt dix-huit, borné par les rues Johnson, Gravier, Prieur, Bertrand et Perdido et désigné par le lot numéro onze, mesurant trente pieds de face à la rue Johnson sur cent cinquante et un pieds de profondeur.

Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
22 mai—22, 29, juin 5, 12, 19, 24.

Etat de la Louisiane vs Mlle Marie A. Berjin.

TROISIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 1918. En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Troisième cour de district pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1876 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le deuxième district de cette ville, JEUDI 24 juin 1880, à midi de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre située dans le premier district de cette ville, dans l'ilet numéro deux cent soixante cinq borné par les rues Commune, Gravier, Baronne et Dryades, désigné par le numéro quatorze, mesurant vingt sept pieds de face à la rue Commune sur une profondeur de cent quarante sept pieds sur une ligne et cent quarante huit pieds sur l'autre.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
22mai—22, 29, juin 5 12, 19, 24.

Etat de la Louisiane vs Michael Dietrich.

Le même vs le même, le même vs le même et le même vs le même.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 7507, 7802, 926, 7308.—En vertu de quatre writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Troisième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans dans les affaires ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1874, 1875, 1876 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 24 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet numéro quatre cent soixante-six, borné par les rues Bayou St-Jean, Ursulines, Washington et l'avenue Hagan, désignée comme le lot numéro ——, mesurant cent sept pieds de face au Bayou St-Jean sur une profondeur de cinquante pieds.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
22mai—22, 29, juin 5, 12, 19, 24.

Etat de la Louisiane vs. F. J. Blumenthal, —Et— Le même vs. le même.

TROISIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, Nos 4,121 et 2,043.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Troisième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1875, 1876 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, le 24 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro cent quatre trois, borné par les rues Claiborne, Robertson, Commune et Gasquet, désignée comme le lot numéro vingt-deux, mesurant vingt-deux pieds de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de cent pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29mai—22, 29 juin5, 12, 19, 24

Etat de la Louisiane vs. Joseph Barré.

Le même vs. le même.
Le même vs. le même.
Le même vs. le même.

TROISIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, Nos 7711, 1227, 6960 et 15,784.—En vertu de quatre writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1871, 1872, 1873, 1874, 1875, 1876 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 8 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet numéro cinquante-sept, borné par les rues Bourbon, Royale, St-Philippe et Dumaine, et désignée comme le lot numéro dix-neuf, mesurant soixante-cinq pieds de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de cent soixante-sept pieds.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
5juin—5, 12, 19, 26 juil 3, 8

Etat de la Louisiane vs. François Avegno.

Le même vs le même.

TROISIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, Nos 7281 et 7379.—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Troisième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour Taxes d'Etat de 1877, je procéderai à la vente, à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI 8 juillet 1880, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir :

1° Une certaine portion de terre, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet numéro quarante-cinq, borné par les rues Chartres, Royale, St. Louis et Toulouse, et désignée comme le lot numéro cinq, mesurant vingt-six pieds de face à la rue Chartres, sur une profondeur de soixante-six pieds

2° Une certaine portion de terre, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet numéro vingt-sept, borné par les rues Decatur, Chartres, Toulouse et St. Louis, et désignée comme le lot numéro vingt, mesurant quarante-deux pieds de face à la rue Decatur, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions : Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
5 juin—5, 12, 19, 29—3, 8 juil.

Etat de la Louisiane vs Clement Carles.

TROISIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 7414.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, pour Taxes d'Etat de 1877, je procéderai, à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 8 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet numéro deux cent six, borné par les rues Bourgogne, Remparts, Ursulines et Hôpital, et désignée comme le lot numéro vingt, mesurant trente-trois pieds de face à la rue des Remparts sur cent vingt-deux pieds sur une ligne et cent pieds sur l'autre.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 juin—5, 12, 19, 26—juillet 3, 8.

Etat de la Louisiane vs Richard Richinger ou Gérard Mengers.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans, No 1980. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus pour taxes d'Etat de 1876 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI 8 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro deux cent quatre-vingt-sept, borné par les rues Rampart, Thalie, Melpomène et Basin et désignée comme lot numéro [illegible], mesurant vingt-deux pieds de face à la rue Rampart sur une profondeur de quatre-vingt-dix-sept pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
5 juin—5, 12, 19, 26, juillet 3, 8.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTES PAR LE SHERIF.

Etat de la Louisiane vs Ed. Hughes.

Le même vs Edward Hughes.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 1917 et 1108.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour Taxes d'Etat de 1876 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 1er juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet numéro trois cent soixante-quatre, bornée par les rues Prytania, Pitt, Bordeaux et Valence, et désignée comme lots numéros trois à treize, mesurant trente pieds chacun de face à la rue Valence sur une largeur de trente-trois pieds de chacun dans le fond et cent pieds de profondeur.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29 mai—29, juin 12, 19, 26 et 1 juil

Etat de la Louisiane vs. Theo. Joseph.

Le même vs. le même.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 2,745 et 1,116.—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour Taxes d'Etat de 1870, 1871, 1872, 1873, 1874, 1875, 1876, 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, le 1er juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro deux cent soixante-cinq, borné par les rues Dryades, Commune, Gravier et Rampart, et désignée comme suit : Le lot numéro vingt mesure vingt pieds de face à la rue Gravier, sur une profondeur de quatre-vingts pieds; et de face sur la rue Dryades et Gravier, formant le coin des rues Dryades et Gravier; les lots numéros vingt-deux et vingt trois mesurent quarante pieds de face à la rue Gravier, sur une profondeur de cent pieds.

Une certaine portion de terre, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro deux cent soixante-huit, borné par les rues Dryades, Commune, Gravier et Rampart, et désignée comme suit : Le lot numéro deux mesure vingt-quatre pieds de face à la rue Dryades, sur une profondeur de quatre-vingt-seize pieds.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29 mai—29—juin 5, 12, 19, 26—juillet 1er

Etat de la Louisiane vs. Philippe F. Herwig.

Le même vs. Phil. F. Herwig, le même vs. le même, le même vs. P. F. Herwig, le même vs. le même, le même vs. le même.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 2942, 4064, 4235 et 5669—En vertu de quatre writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 8 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

1° Une certaine portion de terre, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet numéro six cent cinquante-quatre, borné par les rues Clouet, Louisa, Robertson et Claiborne, et désignée comme lots numéros trente-trois et trente-quatre, mesurant cinquante-huit pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de cent vingt-huit pieds.

2° Une certaine portion de terre, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet numéro neuf cent un, borné par les rues Laharpe, Lapeyrouse, Prieur et Johnson, désignée comme lot numéro onze, mesurant soixante pieds de face à la rue Prieur sur une profondeur de cent trente pieds.

3° Une certaine portion de terre, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet numéro dix huit, borné par les rues Leyde, St. Thomas, Pleasant et Harmony, et désignée comme les lots numéro seize et la moitié du lot numéro quinze, mesurant quarante-cinq pieds de face à la rue St Thomas sur une profondeur et façade de quatre-vingt-neuf pieds et dix pouces à la rue Harmony.

4° Une certaine portion de terre, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet numéro cent trente-trois, borné par les rues Bassin, Franklin, Conti et Bienville, et désignée comme le lot numéro dix, mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue Bassin sur une profondeur de cent vingt-huit pieds.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
5 juin—5, 12, 19, 26—juillet 3, 8

Etat de la Louisiane vs Mme Wm Godfrey et Wm Godfrey.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 1686 et 2184. En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1873, 1874, 1875, 1876, 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième district de cette ville, JEUDI 1er juillet 1880 à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre située dans le premier district de cette ville, dans l'ilet numéro cent-trente, borné par les rues Annonciation, Tchoupitoulas, Chippewa et Robin, et désignée comme les lots numéros un, deux, trois, mesurant soixante-cinq pieds de face à la rue Annonciation sur une profondeur de cent-vingt-huit pieds.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
29mai—29, juin 5, 12, 19, 26, juillet 1er.

Etat de la Louisiane vs. Stoddard Howell.

Le même vs. Stoddart Howell.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 1984, 3366, 4075, 4059.—En vertu de quatre writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus pour taxes d'Etat de 1871, 1873, 1876, 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, le 1er juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain morceau de terre avec les améliorations, situé dans le Troisième District de cette ville, s'étendant de la Levée jusqu'à l'avenue Floride et borné d'un côté par le morceau de terre de Charles Caffin et de l'autre, par la rue Charbonnet, la propriété de la compagnie de la manufacture de coton de la Louisiane et le terrain de Claude Tiblier, et divisé comme il est indiqué sur un plan déposé au bureau de la compagnie du Drainage, en trois morceaux, et mesurant, en bloc 268 pieds, comme suit : Le REMIER TERRAIN mesure deux cent quatre-vingt-quatre pieds neuf pouces de face rue Levée, deux cent quatre-vingt pieds trois pouces et sept lignes de face rue Dauphine, sur dix-sept cent quarante cinq pieds de profondeur; le côté du [illegible] mesurant dix-huit cent pieds quatre lignes sur Charbonnet et du côté de la propriété de Caffin de dix-huit cent douze pieds, quatre lignes sur la ligne de la Compagnie de Manufacture de Coton de la Louisiane. Le second terrain mesure deux cent quatre-vingt pieds trois pouces et sept lignes de face à la rue Dauphine et ayant une façade de même sur l'avenue des Bons-Enfants, et onze cent vingt-deux pieds sur la ligne du côté de la propriété Caffin et de la rue Charbonnet. Le troisième terrain mesure deux cent quatre-vingt pieds, trois pouces et sept lignes du côté de l'avenue des Bons-Enfants et de la Promenade Floride, sur une profondeur de dix mille cent-sept pieds quatre pouces et trois lignes du côté des propriétés de Caffin et de Claude Tiblier, de l'avenue des Bons-Enfants à la Promenade Floride.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29 mai—5, 12, 19, 26 juin—1er juillet.

Jean St.-Martin vs. Paul Esteben.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,703—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, 16 juin 1880, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir :

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le faubourg Delhonde, dans l'ilet No 26, compris entre les rues Dryades, Harmony, St-Denis et la ligne qui sépare le dit faubourg Delhonde du faubourg Plaisance. Les dits lots sont désignés par les Nos 5 et 6, sur un plan dressé par H. Grant, voyer, le 16 avril 1841, et déposé en l'étude de L. R. Kenny, notaire de la paroisse de Jefferson; le dit lot No 5 mesure trente-deux pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, et le lot No 6 touchant celui ci-dessus décrit, mesure trente-six pieds 5 pouces de face à la rue Dryades, sur une profondeur de cent vingt pieds sur la ligne qui le sépare du lot No 5—et cent vingt pieds et trois pouces de la ligne du faubourg Plaisance, et vingt-huit pieds sept pouces et six lignes de largeur en arrière.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de M. C. Bower, par acte pardevant L. Cuvillier, notaire en cette ville, daté du 6 décembre 1866.

2° Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, étant situé dans le faubourg Plaisance, maintenant Sixième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le No vingt-et-un (21), borné par les rues Nayades, Pleasant ou Toledano et Apolo et l'avenue de la Louisiane, sur le plan du dit faubourg, le dit terrain est désigné par le No quatre (4), et mesure trente pieds de face à la rue Apolo, sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles, au pied américain, conformément à un plan fait par B. Buisson, voyer de la paroisse Jefferson, le 3 avril 1839, et déposé en l'étude de W. Christy, anciennement notaire de cette ville. Etant la même propriété que le dit défendeur a achetée de Jean Lucien André, par acte passé devant E. Commagère, notaire, en date du 31 mars 1868.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil pour la paroisse d'Orléans.
15 mai—15, 22, 29—juin 5, 12, 16

James F. Guinault vs. Chas. DeRonchel.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,741.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 13 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

1° Un morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No Deux, dans l'ilet No Quarante-et-Un, borné par les rues St Antoine, Moreau, maintenant Chartres, Urquhart et Annette, sur un plan dressé par J. Pilié, daté du 2 avril 1835, déposé en l'étude de H. Pedesclaux, anciennement notaire de cette ville, et mesurant comme sur le plan No Six de son livre de plans. Le dit lot mesurant trente et un pieds sur une ligne de face à la rue St-Antoine, sur cent vingt-cinq pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur.

2° Et un lot de terre ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent et dépendances qui y appartiennent, situé dans le même troisième district, dans l'ilet No vingt-sept borné par les rues St Jean Baptiste, Urquhart, Moreau et Bagatelle, sur un plan de A. D'Hémécourt, en date du 17 janvier 1846, déposé comme le plan No 2 en l'étude de E. Bienvenu, anciennement notaire, et le dit lot étant hypothéqué, mesurant au pied américain trente-deux pieds de face à la rue Union et cent vingt-cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles, étant le même acquis dans l'affaire de John Coulon, conformément à un acte passé le 18 juillet 1876, pardevant Abel Dreyfous, notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
11juin—11, 18, 25 juil 2, 9, 13.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Etat de la Louisiane vs. J. M. Hohler, époux de J. Sauss.

TROISIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2053.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, pour TAXES d'ETAT de 1876, 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 15 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No deux cent soixante-huit, borné par les rues Remparts, Dryades, Olive et Erato et désigné comme les numéros vingt à vingt-deux, mesurant soixante-deux pieds de face à la rue Remparts sur une profondeur de cent quarante-trois pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
12 juin—12, 19, 26—juil 3, 10, 15

Etat de la Louisiane vs Louise et Emilie Delhonde.

Le même vs les mêmes.

TROISIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 7504 et 7624.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Troisième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus pour taxes d'Etat de 1874, 1875, 1876 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 15 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet numéro cent quarante, borné par les rues Liberté, St Claude et Ursulines et le Chemin du Bayou, désignée comme les numéros sept, mesurant cinquante pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de quatre-vingts pieds.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 juin—12, 19, 26, 3, 10, 15 juil

Etat de la Louisiane vs Amélie Blanchard, le même vs Amélie Blanchard, le même vs le même, le même vs le même.

TROISIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5904, 6-56, 7127, 7934—En vertu de quatre writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour Taxes d'Etat de 1876 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI, 15 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain morceau de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet numéro six borné par les rues Peters, Douane, Clinton et Bienville, et désigné comme le lot numéro 5, mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue Peters sur soixante et onze pieds de profondeur sur une ligne et quatre-vingt-dix sept pieds de profondeur sur l'autre ligne.

2° Un certain morceau de terre dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet numéro cent-vingt-quatre borné par les rues Franklin, Bassin, Bienville et Douane et désigné comme le lot numéro six mesurant trente-deux pieds de face à la rue Bassin sur cent-vingt-huit pieds de profondeur.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 juin—12 juin, 19, 26, juillet 5, 10, 15.

Etat de la Louisiane vs Leopold Bodenheimer.

Le même vs L. Bodenheimer.

TROISIEME COUR DE DISTRICT, paroisse d'Orléans—Nos 4017, 2143—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1873, 1874, 1875, 1876, 1877, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI 15 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

1° Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro trois cent quarante, borné par les rues Liberté, Lafayette, Poydras et Howard et désignée comme les numéros deux, mesurant vingt-deux pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de quatre-vingt-deux pieds.

2° Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville dans l'ilet numéro trois cent quatre vingt onze, borné par les rues Magnolia, Liberté, Clio et Erato et désigné comme les numéros neuf, mesurant vingt pieds de face à la rue Magnolia sur une profondeur de cent vingt six pieds.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
12juin—12, 19, 26, juillet 3, 10, 15

Etat de la Louisiane vs. J. Massey No 2

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1,246—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, pour Taxes d'Etat de 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 15 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro trente-deux, borné par les rues Clio, Dorgenois, Gravier et Commune, et désigné comme lots numéros vingt-quatre et vingt-cinq, mesurant quarante-quatre pieds de face à la rue Clio sur une ligne et de quatre-vingt-sept pieds de l'autre ligne.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
12juin—12, 19, 26—3, 10, 15juil

Etat de la Louisiane vs. David Jones.

Le même vs. le même.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT, paroisse d'Orléans—Nos 2472 et 1231.—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'honorable Quatrième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1874, 1875 et 1876, je procéderai à la vente, à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI 15 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro [illegible], borné par les rues Baronne, Carondelet, Calliope et la Promenade Tritton, et désigné comme le numéro trente-neuf, mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Baronne sur une profondeur de cent vingt pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
12 juin—12, 19, 26—juillet 3, 10, 15.

Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans vs. Mme D. M. Fleitas et Alfred Fleitas, son mari.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,451.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, 23 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite à savoir :

Un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ses dépendances, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro dix-huit de l'ilet numéro six, borné par les rues Marigny, Elysian Fields, Bons-Enfants maintenant St Claude et Planche maintenant Marais, mesurant trente pieds trois lignes de face à la rue Kerlerec sur une profondeur de cent dix pieds dix pouces et dix lignes sur la ligne qui sépare le dit lot du lot numéro dix sept, et trente pieds cinq lignes de largeur dans le fond et quatre lignes sur la ligne du numéro dix sept, et quatre vingt [illegible] dans le fond sur la ligne de derrière qui le divise du dit lot numéro dix, le tout en mesure anglaise selon un plan fait par D'Hémécourt, le dix-huit décembre 1847 passé à l'étude de A. Mazureau, notaire. Etant la même propriété acquise par Mme D. M. Fleitas de ses héritiers dans cette affaire de Mme Rosanna Hiss, veuve de Thomas F. Norris, par un acte passé pardevant Alphonse Barnett, notaire en cette ville, le 7 octobre 1863 (C. O. B. 85, Folio 639.)

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 mai—22, 29—juin 5, 12, 19, 23

Etat de la Louisiane vs. Nicholas J. Hoey.

Le même vs. Nich. J. Hoey.
Le même vs. le même.
Le même vs. N. J. Hoey.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 69, 70, 127, [illegible].—En vertu de writs de fieri facias, à moi adressés, par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour Taxes d'Etat de 1874, 1875, 1876, 1877, je procéderai à la vente, à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 3 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

1° Une certaine portion de terre, située dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet numéro quatre-vingt-dix-sept borné par les rues Laurel, Annonciation, Seconde et Troisième, et désignée comme les numéros trois, mesurant vingt-quatre pieds six pouces de face à la rue Laurel, sur une profondeur de cent trente pieds.

2° Une certaine portion de terre, située dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet numéro deux cent cinquante neuf borné par les rues Seconde, Troisième, Washington et Dryades et désigné comme le lot numéro ——, mesurant —— pieds de face à la rue Seconde sur cent vingt-huit pieds.

3° Une certaine portion de terre, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet numéro trois cent vingt-huit, borné par les rues Bienville, Conti et Franklin, et désigné comme lots numéros ——, mesurant [illegible] de face à la rue Bienville, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
1er juin—1, 7, 15, 22, 29—juillet 3

VENTE DE CONSTABLE.

Shropshire & Co. vs. H. M. Ronde et Philip Bellegan et [illegible] équitable, opposant.

DEUXIEME JUSTICE DE PAIX pour la paroisse d'Orléans, No 7,0[illegible].—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable W. Rogers, Deuxième Juge de Paix pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Second District de cette ville, MARDI, 13 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

La propriété appartenant à James ou Jacques Mallerich, consistant en tous les droits, titres et intérêts de James Mallerich dans et sur une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et qui en dépendent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet No trois, borné par les rues Orléans, St-Pierre, St-Claude et Prieur, d'après un plan fait par [illegible], arpenteur, en date du 9 juin 1866, déposé en l'étude de L. Marlinan, notaire. Le dit lot de terre mesure [illegible] pieds de face à la rue ——, [illegible] de profondeur; le dit lot étant [illegible] sur une ligne et [illegible] pieds de profondeur sur l'autre ligne. Le dit propriété a été acquise par le dit James ou Jacques Mallerich de Madame [illegible], en date du 14 [illegible] 1876, par acte de vente pardevant A. Dreyfous.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ROBERT BARNES,
Constable.
12 juin—12, 17 et 24 juin, 1, 8 et 13 juillet.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

L'Etat de la Louisiane vs Dr Armand Mercier.

Le même vs le même, le même vs le même, le même vs le même et le même vs le même.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 206, 970, 4791, 5068, 1814.—En vertu de cinq writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1873, 1874, 1875, 1876 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 8 juillet 1880 à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir :

1° Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro deux cent cinquante-sept, borné par les rues Baronne, Dryades, Julia et Girod, et désignée comme suit : le lot numéro vingt et un mesurant cinquante pieds cinq pouces de face à la rue Girod sur quatre-vingt-quinze pieds cinq pouces de profondeur.

2° Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville dans l'ilet numéro cinq cent vingt-deux, borné par les rues Canal, Galvez, Gasquet et Johnson, et désignée comme suit : les lots numéros un et deux mesurant cinquante-deux pieds de face à la rue du Canal sur cent-neuf pieds de profondeur et de façade à la rue Johnson et formant le coin des rues Canal et Johnson.

Les lots numéros trois, quatre et cinq mesurant chacun vingt sept pieds de face à la rue du Canal sur cent cinq pieds de profondeur. Le lot numéro six mesurant vingt-sept pieds de face à la rue du Canal sur cent cinq pieds de profondeur et de face à la rue Galvez et formant le coin des rues Canal et Galvez. Le lot numéro sept mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Galvez sur cent cinquante-quatre pieds de profondeur sur une ligne et cent quarante-cinq pieds de profondeur sur l'autre ligne. Le lot numéro huit mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Galvez sur cent quarante-cinq pieds de profondeur sur une ligne et cent trente-cinq pieds de profondeur sur l'autre ligne. Le lot numéro neuf mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Galvez sur une ligne et cent trente-cinq pieds de profondeur sur l'autre ligne. Le lot numéro dix mesurant vingt sept pieds de face à la rue Galvez sur cent vingt-cinq pieds de profondeur sur une ligne et cent onze pieds de profondeur sur l'autre ligne. Le lot numéro onze mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Gasquet sur cent cinq pieds de profondeur et face à la rue Galvez et formant le coin des rues Galvez et Gasquet. Le lot numéro douze mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Gasquet sur cent cinq pieds de profondeur.

Une certaine portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet numéro soixante-huit, borné par les rues Douane, Bienville, Bourbon et Dauphine et désigné comme le lot numéro vingt-six, mesurant vingt-six pieds de face à la rue Douane sur soixante pieds de profondeur.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
5 juin—5, 12, 19, 26—juil 3, 8.

Mme Seth Stem vs. Mme Magdalena Nelson.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,847.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 18 juin 1880, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir :

Quatre certains morceaux de terre, ensemble avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous les droits, privilèges qui y appartiennent ou qui y dépendent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Delhonde (actuellement Dorgenois), Julia, Broad et Poydras, désignés par les Nos six, dix-sept, dix-huit et dix-neuf, sur un plan B s'en certificat en date fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 12 février 1875, et annexé pour référence à un acte passé pardevant A. Hero notaire, le 11me jour de juin 1875, le dit lot No 6 mesure quarante-six pieds dix pouces de face à la rue Poydras sur cent quatre-vingt deux pieds six pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne du côté plus près de la rue Delhonde (actuellement Dorgenois) et cent soixante-treize pieds neuf pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne du côté plus près de la rue Broad, et s'étendant sur la rue Julia, sur une façade de quarante-six pieds dix pouces et six lignes. Le lot No 17, mesure vingt-six pieds six pouces de face à la rue Julia, sur quatre-vingt deux pieds six pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne plus près de la rue Delhonde. Le lot No 18 mesure vingt-six pieds six pouces de face à la rue Poydras, sur dix neuf pieds et ses lignes de profondeur, le lot No 19 mesurant vingt-six pieds et six lignes de face à la rue Delhonde (actuellement Dorgenois) avec une largeur sur la rue Poydras de vingt-deux pieds deux pouces.

Et aussi toute la succession, le droit, titre, intérêt, réversion, propriété, possession, réclamation et demande quelconque, aussi bien en droit qu'en équité de Elizabeth Fahrmann et de ses héritiers et signataires de ces quatre lots de terre ci-dessus décrits et toute partie de ces derniers avec tout ce qui y appartient, et spécialement tous les droits, titres et privilèges de réméré réservés par elle en faveur de ses héritiers et de la propriété ci-dessus décrite jusqu'à la vente faite à A. Hero notaire, en date du 21 juillet 1877, ladite Mme Fahrmann ayant promis que tout droit d'acquérir est privé dans le dit bien; le dit réméré ne serait pas exécuté en [illegible] devant être héritier et affilié et ne pouvant être exercé en aucun droit ou privilège de racheter la dite propriété.

Etant la même propriété acquise par le défendeur ici nommé, [illegible] Elizabeth Fahrmann, conformément à un acte passé devant Andrew Hero Jr., notaire en cette ville, le 11 janvier 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
15mai—15, 22, 29 juin 5, 12, 16

Etat de la Louisiane vs Edgar Mincha.

Le même vs le même.
Le même vs le même.
Le même vs le même.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 729, 5668, 5702 et 4606.—En vertu de quatre writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus pour taxes d'Etat de 1876, 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 6 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

1° Une certaine portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet numéro cent soixante-cinq, borné par les rues Douane, Royale, Bourbon et Bienville et désignée comme les numéros dix-neuf et vingt-un, mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue Douane sur une profondeur de cent deux pieds.

2° Une certaine portion de terre, située dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet numéro quatre-vingt-douze, borné par les rues Conti, Dauphine, Bienville et Bourgogne et désignée comme lot numéro dix-huit, mesurant vingt-trois pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de cent deux pieds.

3° Une certaine portion de terre située dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet numéro [illegible], borné par les rues Liberal, Force, Music et Washington et désignée comme le lot numéro quatre.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
3 juin—3, 10, 17, 24, 31, juillet 6.

Etat de la Louisiane vs J. V. Gourdain.

Le même vs le même.
Le même vs le même.
Le même vs Mme J. V. Gourdain.
Le même vs le même.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 1076, 2106 et 2330 et Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans No 18,908, 15,903. En vertu de cinq writs de fieri facias à moi adressés par les Honorables Quatrième et Troisième Cours de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1876, 1877 et 1871, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 6 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

1° Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet numéro trois cent quatre-vingt-treize, borné par les rues St-Bernard, Columbus, St-Claude et Marais, et désigné comme le lot numéro quatorze, mesurant trente pieds de face à la rue St-Bernard sur une profondeur de cent trente-neuf pieds.

2° Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet numéro cinq cent trois borné par les rues Columbus, Laharpe, St Bernard, Marais et Urquhart, et désigné comme les lots numéros treize-deux, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Columbus sur une profondeur de cent six pieds.

3° Un certain morceau de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet numéro cinquante-deux A, et connu comme le terrain de Gourdain, s'étendant du fleuve à la Levée, mesurant un demi arpent de face à la Levée sur une profondeur de quatre-vingts arpents.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 juin—3, 10, 17, 24, 31, 6 juillet

Etat de la Louisiane vs. Margaret B. Jones.

Le même vs. le même.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT—En Paroisse d'Orléans, Nos 3182 et 1[illegible].—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour Taxes d'Etat de 1876, 1877, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, MARDI le 6 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro cent vingt-cinq, borné par les rues Lafayette, Girod, Franklin et Liberté, et désigné comme lots numéros dix-huit et dix neuf, mesurant cent quarante-neuf pieds de face à la rue Lafayette sur une profondeur de cent vingt pieds.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3juin—3, 10, 17, 24, 31,—juil. 6.

Mary Germaine tutrice, etc. vs Frank Mallerich.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 5346.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Second District de cette ville, MARDI 6 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain morceau de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 12, borné par les rues Howard, Erato, Franklin et Thalie, désigné par le numéro neuf sur un plan tracé par H. L. McCoy, notaire, en date du 9 juin 1841, ledit lot mesurant trente-deux pieds de face à la rue Howard, sur cent-vingt-six pieds sept pouces et deux lignes de profondeur. Etant la même propriété achetée par Frank Mallerich de Fred Gernach, conformément à un acte pardevant John L. Laresche, notaire, en date du douze septembre 1872.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
3 juin—3, 10, 17, 24, juillet 1, 6.

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LA MAISON DE RESIDENCE DOUBLE, EN BOIS ET A DEUX ETAGES, Nos 381 et 383 rue des Magasins, entre Thalie et Melpomène.

Dans l'affaire de la Tutelle des enfants mineurs de Edwin Charles.

No 42,010.—Deuxième Cour de District, paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur.—Bureau No 31 rue du Camp.—SAMEDI, 17 juillet 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'hôtel St-Charles, en cette ville, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un décret de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District, paroisse d'Orléans, signé le 9 juin 1880, et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, savoir :

UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Magazine, Camp, Thalie, et Melpomène, mesurant 30 pieds de face à la rue des Magasins, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure française. Ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant la maison de résidence, double, en bois et à deux étages, désignée par les Nos 381 et 383 rue des Magasins.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lieu du vendeur portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent par an, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement du montant des billets; les améliorations devant être assurées et la police d'assurance transférée au détenteur des billets, l'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication et payant comptant la commission de l'encanteur et les frais d'annonces pour la vente de la propriété. L'acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire, aux frais de l'acquéreur.
12 juin—19, 26, juil 3, 10, 17.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ACTION EN PARTAGE.

Dans l'affaire de Marie O. Chalon et autres vs Marie Louise Chalon, mineure—No 37,124, Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

Onze terrains à Carrollton, 7e District.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur, bureau No 31 rue du Camp, SAMEDI, 26 juin 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu positivement à l'encan, en vertu d'un jugement de l'Hon. A. L. Tissot, de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 19 mai 1880, rendu dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-après décrites, savoir :

Onze terrains situés dans le septième district de cette ville, autrefois Carrollton, dans l'ilet borné par les rues Barthe, Seconde, Hilary et Clinton. Les dits terrains sont désignés par les Nos 12 à 22 inclusivement sur un plan dressé par D. E. Seghers, en date du 19 juin 1877, sur lequel ils mesurent ainsi qu'il suit :

Le lot No 12 forme le coin des rues Hilary et Barthe, et mesure 32 pieds 6 pouces face à la rue Barthe, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Hilary. Les lots Nos 13 à 19 inclusivement mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Barthe, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No 20 forme le coin des rues Barthe et Clinton et mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Barthe sur une profondeur et façade de 120 pieds sur la rue Clinton. Les lots Nos 21 et 22 touchant aux lots ci-dessus dans le fond, et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Clinton sur 137 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec tous les droits, passages et privilèges y appartenant d'une manière quelconque.

Conditions.—La moitié comptant; le reste à un an de crédit en billets divisés en coupons au gré des parties intéressées et garantis spécialement par hypothèque et le privilège du vendeur, avec toutes les clauses habituelles de 8 pour cent l'an d'intérêt du jour de la vente à parfait paiement, 10 pour cent d'honoraires d'avocat dans le cas de procès pour recouvrer le montant des billets. l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1880, en sus du prix d'adjudication.

Actes de vente pardevant R. J. Ker, notaire, aux frais des acquéreurs.
25 mai—25, 29—5, 12, 19et26 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Marie Schuler, épouse de Jos. Wachter.

No 41,943, Deuxième Cour de District, paroisse d'Orléans.

Emplacements de valeur propres au commerce, à l'angle des rues Chippewa et Troisième, Quatrième District.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureau 31 rue du Camp.—SAMEDI, 26 juin 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'hôtel St-Charles en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un décret de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District, paroisse d'Orléans, en date du 21 mai 1880, rendu dans la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite, savoir :

1° Un certain morceau de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ancien faubourg Livaudais et désigné par le No 6 du carré d'ilet trente-et-un, sur le plan du dit faubourg, tracé par C. B. Buisson le 3 mars 1832, déposé en l'étude de Félix Grima, notaire en cette ville. Le dit morceau de terre longe la ligne des rues Chippewa et Troisième, dans le carré d'ilet borné par les rues Chippewa, Jersey, Troisième et Quatrième, et mesure, cinquante pieds de face rue Chippewa, sur cent vingt pieds de profondeur et façade rue Troisième, et les pieds cinquante sept pouces sur la ligne du dit terrain No 7, le tout en mesure américaine, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° Deux certains morceaux de terre sur lesquels on peut construire, situés dans le Quatrième district de cette ville, dans le carré d'ilet désigné par le No 60 et borné par les rues Chippewa, Fulton, Troisième et Quatrième, lesdits morceaux sont désignés par les Nos 19 et 20 et mesurent chacun 32 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue Chippewa, le même formant le plan, qui est la ligne latérale du terrain No 21. Le terrain No 19 a une profondeur sur la ligne le séparant du terrain No 18 de 117 pieds 7 pouces et 2 lignes, et 118 pieds 1 pouce sur la ligne le séparant du terrain No 20. Le terrain No 20 forme l'angle des rues Chippewa et Troisième et mesure, comme sur la ligne qui le sépare du terrain No 19, de 118 pieds 1 pouce, et 118 pieds 7 pouces de profondeur et façade de la rue Troisième, le tout suivant un plan fait par Buisson, voyer, en date du 5 mars 1832, et déposé au bureau de G. R. Stringer, ci-devant notaire, en cette ville, avec tous les droits, privilèges et avantages qui y appartiennent de quelque façon que ce soit.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1880, en sus du prix d'adjudication. L'acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
25 mai—29—5, 12, 19 26 juin.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La maison Carroll à l'encan; une des résidences les plus complètes, les plus attrayantes et les mieux situées du Premier District, au coin des rues Première et Chestnut, dans le voisinage de MM. J. C. Morris, E. E. Kennedy, Henry Clapp, R. M. Walmsley, S. B. Newman, Wm. Cunningham, Chas Chaffe, E. J. Hamilton et autres.

Succession de Joseph W. Carroll, No 37,322—Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur. Bureaux No 17 rue Carondelet, SAMEDI, 10 juillet 1880, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans, date du 8 juin 1880, il sera vendu à l'encan pour le compte de la succession de Joseph W. Carroll, la propriété de valeur ci-dessous décrite à savoir :

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges qui y appartiennent ou qui y dépendent, situés dans le faubourg Livaudais, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 90, qui est borné par les rues Première, Chestnut, Philip et Coliseum et désigné par la lettre B sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député-voyer, et annexé pour référence à un acte passé pardevant Wm. Shannon, anciennement notaire de cette ville, le 15 avril 1850, lequel la dite portion de terre mesure 133 pieds 2 pouces 1 ligne de face à la dite rue Première sur 183 pieds 4 pouces de profondeur et de face à la rue Chestnut, entre lignes égales et parallèles, le tout au pied américain.

Les améliorations comprennent une maison en brique à deux étages et demi, solidement construite dans le genre moderne, avec grande vérandah en fer, et galerie, et retirée de la rue, ayant des corridors vastes bien ventilés, deux salons, bibliothèque, salle à manger, cuisine et chambre à laver, 8 grandes chambres à coucher, 2 chambres sur la galerie et 4 chambres dans les mansardes, chambre à bain avec eau chaude et froide, 9 devants de cheminée en marbre, gaz dans toute la maison, avec chandeliers et tuyaux de gaz, grande et vaste écurie et remise bâties récemment, une cour spacieuse ornée de belles allées pavées, de magnifiques chênes et autres arbres donnant de l'ombre, le tout formant une des résidences les plus complètes et les mieux finies dans ce quartier aristocratique du Premier District. La propriété sera vendue sujette à un bail expirant le 1er octobre 1880.

Termes et conditions de la vente au gré de l'acquéreur, le tout comptant ou un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit du jour de la vente, ou un tiers comptant, et le reste à un, deux et trois ans de crédit du jour de la vente. Les billets de crédit à émettre s'il en est porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par privilège et hypothèque spécial et privilège de vendeur avec le pacte "de non alienando," et toutes les autres clauses usuelles de garantie, clause de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, la clause de l'assurance et le transfert de la police, l'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1881.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Andrew Hero, notaire.
9 juin—9, 12, 19, 26, juil 3, 10.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Margaret Grant, veuve défunte de William Daley—No 41,792. Deuxième Cour de District, paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur, bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 10 juillet 1880 à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles—En vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 mai 1880, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite :

Un morceau de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Félicité, St. André, Franklin et Liberté, et mesurant environ 45 pieds et 5 lignes de face rue Félicité, sur environ 60 pieds 2 pouces et 5 lignes de profondeur—le tout plus ou moins. Les améliorations comprennent une maison double en bois à deux étages, citerne, hangars, etc.

Conditions de la vente—Comptant, et l'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1880.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Andrew Hero Jr., notaire.
9juin—9, 12, 19, 26, juillet 3, 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage dans le Sixième District, au coin des rues Camp et Gen'l Taylor.

Peter G. Schreiber vs Mme M. J. Schreiber, tutrice naturelle, etc. et autres—No 9,115—Cour du Deuxième District Judiciaire pour le Sixième et le Septième District Municipal, Paroisse d'Orléans—Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR. Nicholas J. Hoey, encanteur. Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 26 juin 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en cette ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un jugement en partage rendu dans l'affaire ci-dessus, le 9 avril 1880, il sera vendu à l'encan les propriétés ci-après décrites, savoir :

Deux lots de terre, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Chestnut, Peniston et Gen'l Taylor, désignés comme Nos 11 et 12, et se touchant, mesurant ensemble 32 pieds de face à la rue du Camp, sur 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 11 forme le coin des rues Camp et Gen'l Taylor. Les améliorations comprennent un cottage à un étage en bois, avec mansarde, tout en ardoise, en retraite sur la rue, avec galerie devant et vestibule au centre. Ce cottage contient cinq chambres et est confortable relativement.

Conditions—Comptant.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant E. Commagère, notaire.
26mai—29, 29 juin 5, 12, 19, 26

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés améliorées de très grande valeur dans le Quatrième District.

Coin des rues Seconde et St. André.

Rue Seconde, entre celles St. André et St. George.

Coin des rues Troisième et St. André.

Rue St. André, entre celles Seconde et Troisième.

Coin Troisième et St. André, dans l'ilet borné par la rue Quatrième.

Rue Washington, entre celles Johnson et Galvez et coin Washington et Galvez.

Rue Washington, entre celles St. Patrick et St. Denis.

Veuve Philip Heer, administratrice, &c, vs Louis Haindel et autres, pour effectuer un partage.

No 26,078, Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 26 juin 1880, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus daté le 24 avril 1880 et signé le 29me jour d'avril 1880 et conformément aux aux volontés et recommandations d'une assemblée de famille en faveur du mineur Martin Haindel, dûment homologué le 24 mai 1880, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir—

1o Un lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-André, St-George, Troisième et Quatrième, formant l'encoignure des rues Troisième et St-André, mesurant 30 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 126 pieds 6 pouces sur la rue St André, selon un plan de D. E. Seghers, architecte, en date du 8 mai 1880.

2o Six lots de terre dans le même district, dans l'ilet borné par les rues Seconde, Troisième, St-André et St George, désignés par les lettres A, B, C, D, E et F, sur un plan de D. E. Seghers, architecte, daté 8 mai 1880. Le lot A avec les améliorations forme l'encoignure des rues Troisième et St-André et mesure 35 pieds 10 pouces de face à la rue St André sur une profondeur de 100 pieds sur la rue Troisième et se compose du lot 13 et une partie du lot 14. Le lot B, avec les améliorations, touche au lot ci-dessus, mesure 32 pieds 10 pouces de face à la rue St André sur une profondeur de 100 pieds et se compose d'une partie des lots 14 et 15. Le lot E, (terrain nu) touche au lot B mesure 30 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue St-André sur 100 pieds de profondeur et se compose d'une partie des lots 15 et 16. Le lot D. (terrain nu) touche au lot C et mesure 30 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue St André sur 100 pieds de profondeur et se compose d'une partie du lot 16 et du lot 17. Le lot E (bâti) forme l'encoignure des rues Seconde et St André touche dans le fond au lot D. et mesure 68 pieds 10 pouces de face à la rue Seconde sur une profondeur de 129 pieds 1 pouce sur la rue St André, et se compose d'une partie des lots 18, 19, 20, 21 et 22. Le lot F (bâti) touche au lot E. mesure 56 pieds 2 pouces de face à la rue Seconde sur une profondeur de 129 pieds 1 pouce et se compose de la balance des dits lots 18, 19, 20, 21 et 22.

3o Un lot de terre avec les améliorations, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Washington ou Cinquième, Upper Line, Johnson et Galvez, désigné par la Lettre A sur un plan de D. E. Seghers, architecte, en date du 8 mai 1880, formant l'encoignure des rues Washington et Galvez, et mesure 95 pieds 7 pouces 3 lignes de face à la rue Washington, sur une profondeur de 199 pieds 6 lignes sur la rue Galvez, 216 pieds 7 pouces sur le côté du lot B et 97 pieds 1 pouce 3 lignes sur la ligne du fond s'étendant sur la rue Upper Line, et se compose d'une partie des lots 5, 6, 7, 8, 9, 10. Ensemble avec tel droit qu'il en est, que peut avoir le dit terrain A au morceau de terre marqué D, lequel morceau de terre D se trouve dans le même carré et compris entre les anciennes et les nouvelles limites les rues Upper Line, Galvez et le prolongement de la ligne du fond du terrain B, le plan rapprochée de la rue Johnson et mesure 16 pieds 10 pouces et 7 lignes de face rue Galvez, même mesure sur la ligne de derrière et parallèle à la rue Johnson, 67 pieds 4 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne de la rue Upper Line et la même profondeur sur l'autre ligne du côté opposé contigüe aux terrains A et B dans le fond : aussi, les bâtisses et améliorations sur le dit morceau de terre D.

4o Un autre morceau de terre avec les améliorations situé dans le même district, dans le même ilet que celui ci-dessus, désigné par la lettre B et mesure 23 pieds 6 pouces de face à la rue Washington, 43 pieds 10 pouces et 5 lignes dans le fond, sur une profondeur de 216 pieds 7 pouces sur la ligne qui le divise du lot A et 220 pieds 10 pouces 5 lignes sur la ligne du côté de la rue Johnson et est composé de la balance des lots 5, 6, 7, 8, 9, 10, ensemble avec le droit s'il y en a que le dit lot B pourrait avoir à cette portion de terre marquée C, ladite portion de terre C est située dans le même ilet et comprise entre les anciennes et les nouvelles limites de la rue Upper Line et la prolongation des lignes de côté du dit lot B et mesure 23 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Upper Line, la même dimension sur la ligne du fond sur 16 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur.

5o Deux lots avec bâtisses dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Washington ou Cinquième, Quatrième, St Denis et St Patrick, et désignés par les lettres D et E. sur un plan de D. E. Seghers, architecte, daté du 8 mai 1880. Le lot D. plus près de la rue St Patrick, mesure 36 pieds de face à la rue Washington, sur 110 de profondeur et est composé d'une partie du lot 5 et de tout le lot 4. Le lot E contigu au lot D et mesure 32 pieds 3 pouces de face à la rue Washington, sur 110 pieds de profondeur sur le côté de la rue St Denis 110 pieds sur une profondeur 6 pieds 9 pouces sur une autre ligne parallèle à la rue Washington, puis une seconde profondeur de 6 pieds 9 pouces sur la ligne du fond du dit lot mesure 30 pieds 3 pouces. Le dit lot est composé de la plus grande partie du lot 5 et du lot 6.

Conditions.—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit avec 8 0/0 d'intérêt à partir du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, les acquéreurs souscrivant leurs billets pour ces paiements, billets garantis par hypothèque spéciale, les privilèges du vendeur, divisés en coupons à la convenance des vendeurs, la propriété devant être assurée et les clauses usuelles de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets et celle de non aliénation, stipulée, les acquéreurs assumant, en sus du prix d'adjudication, le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en l'année 1880, et seront requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente. Les acquéreurs auront néanmoins la faculté de payer au prix de leur adjudication.

Acte de vente pardevant Ald. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.
26mai—juin 2, 9, 12, 26, 26.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE

Meubles de maison à l'encan.

Ameublement de salon, de salle à manger, Piano, miroirs, tapis, stores, meubles de cuisine, &c

Succession de Sarah A. Hines, veuve en premières noces de John N. Harrison, et épouse décédée de William Hines.

No 41,976—Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur.—Bureau, No 17 rue Carondelet—MERCREDI, 23 juin 1880, à 11 heures du matin sur les lieux au coin des rues St-Charles et Première en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 5 juin 1880, il sera positivement vendu à l'encan :

Toutes les meubles de maison, le mobilier etc. appartenant à la dite succession, comprenant un salon, ameublements de salon, salle à manger et chambre à coucher, piano, miroirs, tapis, stores, candélabres meubles de cuisine etc, le tout d'après un inventaire enregistré en cette cour.

Conditions : Comptant avant livraison.
11 juin—11, 15, 19, 22, 23.

Etat de la Louisiane vs E. G. Marmiche et épouse.

Le même vs les mêmes.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Nos 1870 et 175—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1873, 1874, 1875, 1876 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 29 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro deux cent vingt-neuf, borné par les rues Dryades, Girod, Rampart et Perdido et désignée comme suit : Les lots numéros huit à dix mesurant soixante pieds de face à la rue Gravier sur une profondeur de cent cinq pieds, et formant le coin des rues Gravier et Dryades.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Vente [illegible] pour opérer un partage.

Sarah Clough et al. vs. E. B. Seymour et als.

TROISIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No [illegible].—En vertu d'un ordre de vente en date du 1er juin 1880, à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans le procès ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 8 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un morceau de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent avec l'ilet triangulaire borné par les rues Claiborne, Clara et Perdido, désigné par le No Un sur un plan dressé par J. H. Pilié, voyer, en date du 27 novembre 1860, déposé au bureau de C. E. Fortier, notaire, d'après le plan No 37 du livre No 1, le dit morceau de terre mesure cent trente et un pieds, trois pouces rue Clara, cent vingt-sept pieds cinq lignes rue Claiborne et cinquante pieds huit pouces et six lignes du côté de la rue Perdido formant un triangle.

2° Un terrain au désigné par le No Deux, adjacent au terrain No Un et ayant vingt-huit pieds de face rue Clara, trente rue Claiborne et soixante-deux, cinq pouces, sept lignes du côté de la rue Perdido et cinquante pieds huit pouces et six lignes du côté du terrain No Un.

Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3 juin—3, 10, 17, 24—juillet 1, 8.

Etat de la Louisiane vs. Louisa Hinck.

Le même vs. le même.
Le même vs. le même.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT, pour la Paroisse d'Orléans, Nos 740, 5895, 5864.—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District, pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1876 et 1877, je procéderai à la vente, à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 6 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

1° Une certaine portion de terre, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet numéro soixante-trois, borné par les rues Conti, Royale, Bourbon et St. Louis, et désigné comme le lot numéro dix-sept, mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de cent vingt pieds.

2° Une certaine portion de terre, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet numéro quatre-vingt-quatre, borné par les rues Bourgogne, Ursulines, St. Philippe et Dauphine, et désigné comme le lot numéro dix-sept, mesurant trente-deux pieds de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur de cent vingt pieds.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
3 juin—3, 10, 17, 24, 31—juil 6.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Meubles de maison, volailles, charrettes, chevaux et buggy et harnais.

Veuve Philip Heer administratrice, vs. Louis Haindel et als.

No 26,078—Troisième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR ET ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau, 46 rue Royale—JEUDI, 17 juin 1880, à 10 heures du matin il sera vendu à l'encan au coin des rues Liberté et Seconde, en vertu et conformément à un jugement rendu le 24 avril 1880, et signé le 29 avril 1880 par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Troisième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus—

1 lot de Meubles de maison.
1 lot de Volailles.
2 Charrettes.
1 Cheval, Buggy et Harnais.
1 lot de Linge.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
5 juin—5, 8, 12, 17.

Propriétés de valeur améliorées dans le Second District.

No 333 Decatur, entre Esplanade et Quartier, vis-à-vis de la Monnaie des Etats-Unis.

Rue Claiborne, coin Ursulines.

Vente par ordre de M. N. W. Casey, receveur de la New Orleans National Banking Association.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur. Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 19 juin 1880, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles Canal et Douane, par ordre de M. N. W. CASEY, receveur de la NEW ORLEANS NATIONAL BANKING ASSOCIATION, les propriétés de valeur ci-dessous décrites :

1° Un morceau de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Claiborne, Hôpital et Derbigny, ayant une forme irrégulière et mesurant mesure anglaise, 15 pieds 7 pouces sur la rue Claiborne, environ 17 pieds 7 pouces de profondeur du côté plus près de la rue Hôpital, 65 pieds 7 pouces sur la ligne commençant à la rue des Ursulines et parallèle à la rue Claiborne.

Un autre morceau de terre de forme irrégulière désigné par le numéro 4 de l'ilet E, selon le plan de Commagère en date du 4 décembre 1842, déposé dans le bureau de Joseph Cuvillier. Le dit lot ayant, mesure anglaise, environ 17 pieds 7 pouces ou à peu près de face à la rue des Ursulines, et 49 pieds 7 pouces et 6 lignes sur la rue Claiborne.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec le bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, (vendu avec 110 actions maintenant réduites à 10 actions de la banque des Citoyens de la Louisiane) situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Levée, Quartier, Chartres et Esplanade, désigné par le lot No 4, d'après un plan dressé par T. A. Rothaas, en date du 4 avril 1836, déposé sous le No 25 du livre de plans dans le bureau de F. Grima, notaire; lequel lot mesure 24 pieds de face à la rue de la Levée sur 77 pieds 7 pouces et 5 lignes de profondeur sur un côté et 77 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur sur l'autre côté, acheté par le dit E. F. Mioton, de W. Vignaud pardevant A. Dreyfous, notaire.

Termes et conditions pour la propriété premier ment décrite—1/2 comptant, la balance à un crédit de 1 et 2 ans en billets avec hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant intérêt au taux de 8 0/0 par an du jour de la vente à parfait paiement, la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du paiement des billets ou en partie quelconque, les acquéreurs devront assurer les bâtisses (dans la New Orleans Insurance Association), rembourser les primes non expirées au vendeur et transférer les polices d'assurance aux porteurs des dits billets jusqu'à parfait paiement; les acquéreurs devront assumer, en outre du prix de l'adjudication, toutes les taxes dues et exigibles en 1880, et seront requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente, et mis en possession des loyers après le complet paiement de leurs titres.

Acte de vente pardevant A. Hero, notaire, aux frais des acquéreurs.

Termes et conditions pour la propriété secondement décrite—L'acquéreur fournira un billet pour les actions en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, payable le premier janvier 1881, pour le nombre de cent cinquante piastres ($150) et renouvelable selon la charte de la dite Banque des Citoyens de la Louisiane; l'acquéreur assumera également toutes les obligations et les responsabilités d'actionnaire de la Banque des Citoyens, l'acte devant être ainsi fait avec l'acte hypothécaire, le vente de la propriété et les actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane. La balance comptant au moment de l'adjudication. L'acquéreur devra assurer la propriété dans la Compagnie d'assurance de la rembourser au vendeur les primes non expirées et assumer toutes les taxes dues et exigibles en 1880. L'acquéreur sera mis en possession des loyers après le complètement des titres.

Acte de vente pardevant A. Hero, notaire, aux frais de l'acquéreur.
22mai—29 juin 5 12 16 19

Propriété de valeur dans le Troisième District.

No 411 rue Bagatelle entre Amour et Bons Enfants.

Nos 413, 415 et 417 rue Bagatelle, entre Amour et Bons Enfants. Succession de Pierre Claverie, No 41,777 Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 10 juillet 1880, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane en vertu et conformément à un jugement rendu le 27 mai 1880 et signé le 1er juin 1880 par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, pour compte de ladite succession, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir :

1° Un morceau de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No [illegible], d'après un plan de A. de Armas, voyer, en date du 12 avril 1860, dans l'ilet borné par les rues Amour, Bons Enfants, Bagatelle et St-Antoine, mesurant 34 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue Bagatelle sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison en bois (cottage) à un étage recouverte en ardoises, en retrait de la rue, et divisée en trois corps de logis distincts, Nos 413, 415, 417, chaque corps contient 2 chambres une cuisine et un cabinet, (excepté le No 413), une galerie à l'arrière, doubles cuisines, recouvertes en ardoises, également divisées en trois corps de logis, citerne etc. Etant la même propriété qui fut acquise par le dit Pierre Claverie de L. G. Grant, suivant contrat passé devant J. Aubert notaire, dans le mois de juillet 1872.

2° Un certain morceau de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le même district, dans l'ilet désigné par le No [illegible] sur un plan de A. de Armas, voyer, daté le 12 avril 1860, et mesurant 30 pieds 3 pouces de face à la rue Bagatelle, sur une profondeur de [illegible] pieds [illegible] lignes entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage recouverte en ardoises, contenant 2 chambres, cuisine en bois contenant 2 chambres, citerne, puits, etc. Etant la même propriété que le dit Pierre Claverie a acquise de L. Garnier, conformément à un acte daté du 27 juin 1872 pardevant A. Ducatel, notaire.

Condition—comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant O. de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs.
5 juin—5, 12, 19, 26, juil—3, 10

Etat de la Louisiane vs. Mrs W. K. Florance.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1390—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1876, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 13 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro quatre-vingt un, borné par les rues Religieuse, Richard, Tchoupitoulas et Orange et désigné comme le lot numéro huit, mesurant cent vingt huit pieds de face à la rue Religieuse, sur une profondeur de cent vingt pieds.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10 juin—10, 17, 24, juillet 1, 8, 13.

Etat de la Louisiane vs. Robt. King.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2483. En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, pour Taxes d'Etat de 1874 et 1875, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 13 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro cinquante-trois, borné par les rues Peters, Poeyfarre, [illegible] et Annonciation, et désignée comme lots numéros dix-sept et dix-huit, mesurant quarante-six pieds de face à la rue St-Joseph sur une profondeur de cinquante-huit pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
10 juin—10, 17, 24—juillet 1, 8, 13

Etat de la Louisiane vs Wm. [illegible]

TROISIEME COUR DE DISTRICT, paroisse d'Orléans, No 5309.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 13 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre située dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet numéro cent-soixante-deux, borné par les rues Camp, Huitième, Chestnut et Septième et désignée comme lots numéros quinze et seize, mesurant cinquante pieds de face à la rue Huitième sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
10juin—10, 17, 24—juillet 1, 8, 13.

George Grima vs. Edouard Berey, tuteur, et individuellement et als.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,745—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 13 juillet 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Conti, Dupré, Washington Promenade et Carondelet, désignée par les numéros 14 et 15 de l'ilet No 33 sur un plan déposé en l'étude de C. Magner, anciennement notaire en cette ville, comme plan numéro 79, les dits lots de terre mesurant chacun, à savoir :

Le lot No 14 mesure 31 pieds 5 pouces et 7 lignes de face à la rue Conti sur une profondeur de 109 pieds 3 pouces sur la ligne du lot No 13 et 110 pieds 6 pouces et 6 lignes sur la ligne du lot No 15, ledit lot No 15 mesure 31 pieds 5 pouces et 7 lignes de face à la rue Conti sur une profondeur de 110 pieds 6 pouces 6 lignes sur la ligne du lot No 14 et 111 pieds 10 pouces et 6 lignes sur la ligne du No 16. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10—juin—10, 17, 24, 31—juil 6.

Nous engageons l'Association ville à user l'adoption d qui pourrai se dans l'int Si l'on avai lioration pr pour résult du fléau de naisons pa à contribuer pourrait con en l'état où individuell nent à l'indu des propriét pas qu'on pu faire des ent simple supp nous donner tre l'invasion rait nier qu soit extrême de gens en é qui leur serai fût.

Il n'en sera serait tout à la ville de la gouvernée et convenable, les habitants ger leurs reve chaque anné sans er génie Est-ce leur fa sourds aux adressés pou pour des bea ou autres ur donné et fau donner plus golsme ou d projets dont comme une ce salubrité pub être bons, ce demande des ner, non par ciance, égoïs parce qu'on ve

En conséqu insigne et cra nulle améliora toute exécution devenue imp léans, cela vie priétaires d'y s Nous répondro demandassent qu'on leur des cela prouvera que leur situat d'être obéréo, en présence c prononcées co justice que l'o cences ne so Eh bien, qu'o ceux qui les tra qui ne donnent de ce que la vi ner sans cesse ne savent que ploient à achet serait-il pas jun de contribuer cité?

Ces réflexions tout le monde utiles et à l'e nicipalité est pourvoir; et jour où malheur justifiées surtou de Santé et l'A intentions desqu rendu hommage le moyen de me de la fièvre jau démie.

Il s'agirait, pa de changer, le n de manière à éta ses dans les ru Ces deux pentes dans les grandes dégorgent dans cyprières. L'él rait sans doute de dix ans que l président du Bu d'hui directeur association, en nication vont ville. Mais, elo aujourd'hui, sou des taxes, ne projet dont l'idé judicieuse et rat Santé alors n'av suggestion n'en

Nous n'avons nous, la raison d veau calculé tout moins, pour faire un cloaque impu que le plan de la été découpé en c échiquier, il éta par une inflexio le centre de ch écoulement facil vent du fleuve manqué à ce cal gaire cependant, conformation du posée aujourd'hu des miasmes pe pent de ce car deur du soleil re rouces qu'elle se p affairement, et q tennes sans cesse des cours et le b

Nous jugeons que le changemen son mérite et qu'il se extrême d'o [illegible] et il dans certaine taires sont assez volontiers de le pas ainsi dans l l'essai, comme é ment dépourvu de ad à ce sujet en des matériaux sa des propriétaires, serait faite au nous croyons que en état de faire les propriétaires, état de fournir l driers. Il y a dis tout, et il faut vel ordre, à subir ordre de choses, mais qui nous a nous avons été voyance d'une l traitions extravag ne rien dire de pl

DU Pro NOU M. [illegible] New O Close

VENTES

Par le shér Encanteurs, intérêts dans Aussi, au ne, le conten